



COMMISSION ADMINISTRATIVE

Réunion du 29 avril 2026

Membres présents : Mmes MARGOT Laëtitia, THIRIOT Sandrine, MM. BELFAKIR Taoufiq DUFOUR Daniel, HENRY Jean Pol et LOUIS Christian

Membre excusé : GRANDJEAN Thierry.

COMPETITIONS INTERDISTRICTS

Match n°53860.1 : As Gondrevilley 1 - Us Vandoeuvre 2 du 26 avril 2026 Seniors Féminines Interdistricts à 11 – Groupe Excellence

Forfait de l'équipe de l'Us Vandoeuvre 2

La commission prend connaissance du courriel du club de l'Us Vandoeuvre reçu en date du vendredi 24 avril 2026, qui déclare son équipe forfait pour la rencontre citée en rubrique.

En conséquence la commission décide :
As Gondrevilley 1 bat Us Vandoeuvre 2 : 3 à 0 par forfait
Moins un point au classement à l'équipe de l'Us Vandoeuvre 2.

Frais financiers à la charge de l'Us Vandoeuvre (518457) :
Frais forfaitaires de procédure : 32,50 €
Frais de forfait tardif : 31,60 €
Frais de forfait tardif à rembourser au club de l'As Gondrevilley (564882) : 31,60 €.

Match n°53172.1 : Es Golbey 1 – Es Bayon Roville 1 du 18 avril 2026 U18 interdistricts – Groupe B

Rencontre non jouée

La commission prend connaissance de la feuille de match et constate l'absence de l'équipe de l'Es Bayon Roville au coup d'envoi pour la rencontre citée en rubrique.

En conséquence la commission décide :
Es Golbey 1 bat Es Bayon Roville 1 : 3 à 0 par forfait
Moins un point au classement à l'équipe de l'Es Bayon Roville 1.

Frais financiers à la charge du club de l'Es Bayon Roville (541334) :
Frais forfaitaires de procédure : 32,50 €
Frais de forfait tardif : 27,05 €
Frais de forfait tardif à rembourser au club de l'Es Golbey (511315) : 27,05 €.
Frais de déplacement de l'arbitre à rembourser au club de l'ES Golbey (511315) : 17,00 €.

**Match n°50819.2 : Entente Longuyon / Montmédy – Es Custines Mallelloy du 11 avril 2026
U17 interdistricts – Groupe A**

Envoi tardif feuille de match

La commission prend connaissance de la FMI de la rencontre citée en rubrique et constate que la FMI a été envoyée le 20 avril 2026 pour une rencontre du 11 avril 2026.

En conséquence, la commission décide de sanctionner le club de l'Es Longuyon de l'amende prévue au statut financier pour l'envoi tardif de la FMI et le rappelle à ses devoirs.

Frais financiers à la charge de l'Es Longuyon (512244) :
Frais forfaitaires de procédure : 32,50 €
Amende pour envoi tardif : 17,60 €.

COMPETITIONS DU DISTRICT DE LA MEUSE

**Match n°51936.2 : Fc Dugny 3 – Sc Les Islettes 2 du 26 avril 2026
Séniors D3 - Groupe A**

Rencontre non jouée

La commission prend connaissance du courriel du club du Fc Dugny reçu en date du jeudi 23 avril 2026, qui déclare son équipe forfait pour la rencontre citée en rubrique.

**En conséquence, la commission décide :
Sc Les Islettes 2 bat Fc Dugny 3 : 3 à 0 par forfait
Moins un point au classement à l'équipe du Fc Dugny 3.**

Frais financiers à la charge du club de Fc Dugny (512092) :
Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €
Frais de forfait tardif : 63,20 €
Frais de forfait tardif à rembourser au club du Sc Les Islettes (550368) : 63,20 €.

**Match n°54053.1 : As Stenay Mouzay 1 – Us Behonne Longeville 2 du 25 avril 2026
Coupe Meuse U18 - ¼ de finale**

Absence de FMI

La commission prend connaissance du courriel du club de l'AS Stenay Mouzay reçu en date du 26 avril 2026, qui stipule que la FMI n'a pu être effectué en raison d'un bug.

Prend également connaissance du rapport de l'arbitre qui confirme le résultat de la rencontre.

En conséquence, la commission rappelle au club de l'AS Stenay Mouzay que l'utilisation de la tablette est obligatoire.

En tout état de cause, à l'avenir, en cas de non-utilisation de la tablette, la commission sera dans l'obligation de sanctionner ce manquement.

TIRAGE DES COUPES MEUSE JEUNES :

- **½ finales Coupe Meuse U15 le 23 mai 2026 :**

1 : Entente Centre Ornain ou Fc Verdun Belleville Grand Verdun – Us Thierville

2 : Entente Sorcy Void Vacon – Sc Commercy

- **½ finales Coupe Meuse U18 le 23 mai 2026 :**

1 : As Stenay Mouzay – Us Behonne Longeville

2 : Fc Verdun Belleville Grand Verdun ou Bar le Duc Fc – Us Thierville

COUPES MEUSE SENIORS :

- **Coupe vétérans loisirs :**

½ finales à jouer pour le 31 mai 2026

Us Etain Buzy - Fc Pagny sur Meuse
Entente VHF – Entente Centre Ornain

- **Coupe séniors féminines à 8 :**

½ finales à jouer le 31 mai 2026

Entente Vaucouleurs / Gondrecourt – Entente Sorcy Void Vacon
Entente VHF 2 – Entente VHF 1

- **Coupes Meuse Séniors :**

- **Séniors B ½ Finales :**

Match 1 : Us Etain Buzy 3 D2 – Us Etain Buzy 2 D1

Match 2 : Entente Centre Ornain 3 D3 – Entente Centre Ornain 2 D2

- **Séniors B Finale :**

Vainqueur du match 1 – Vainqueur du match 2

- **Séniors A ½ Finales :**

Match 1 : As Dieue Sommedieue – Us Thierville

Match 2 : L1 Vaucouleurs – Rc Saulx et Barrois

- **Séniors A Finale :**

Vainqueur du match 1 – Vainqueur du match 2

Organisation des Finales Coupe Meuse :

- **Samedi 13 juin 2026 à Etain Buzy**

Finale U18 : match à 11h00

Finale U15 : match à 14h00

Finale Séniors B : match à 17h00

- **Dimanche 14 juin 2026 à Thierville ou Dieue Sur Meuse**

Finale Vétérans Loisir : match à 11h00

Finale Séniors Féminines à 8 : match à 14h00

Finale Séniors A : match à 17h00

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Administrative Championnats et Coupes du District Meusien de Football sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District de la Meuse (secretariat@meuse.fff.fr) ou DISTRICT MEUSIEN DE FOOTBALL au 13 bis rue Robert LHUERRE 55000 BAR LE DUC) dans un délai de 7 (*) jours (ou de 2 jours pour les coupes) à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Accession Généraux de la FFF.

(*) Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 31 des Règlements Particuliers de la LGEF, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

La secrétaire,



THIRIOT Sandrine

Le président,



Jean-Pol HENRY